

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : CF165725, N°237627
Nom du support : La Voix du Cantal 15
Département : 15
Date de parution : 18/04/2024

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 11 Avril 2024

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD

Hautes Terres Communauté
4 rue Fg Notre Dame
15300 Murat

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DU SPR DE MURAT

Par délibération n°2023CC182, du 09/11/23 le conseil communautaire a prescrit la modification n°1 du règlement du site patrimonial remarquable de Murat. Par délibération n°2023CC019, du 01/02/24 le conseil communautaire a arrêté le projet. Par arrêté n°2024APRSDT-041, du 20/03/24, le Président de Hautes Terres Communauté a prescrit l'ouverture et la tenue d'une enquête publique.

La modification a pour motif d'autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques, en surimposition, en secteur Ap du SPR de Murat.

L'enquête publique se déroulera du lundi 29/04/24 à 9h00 au vendredi 31/05/24 à 12h00.

Le dossier d'enquête sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux :

- Mairie de Murat - dossier papier et registre
- Maison France Services de Murat - en dossier numérique
- sur murat.fr et hautesterrescommunaute.fr

Pendant toute l'enquête publique, le public pourra faire part de ses observations et remarques :

- sur le registre en mairie
- par voie postale à M. le Commissaire enquêteur, SPR Murat, 4 rue du Fg Notre Dame 15300 MURAT
- par mail : enquete-publique@hautesterres.fr

Permanences de Mathieu LEPOIVRE, commissaire-enquêteur :

Mairie de Murat

Lundi 29 avril : 9h00 à 12h00

Vendredi 31 mai: 9h00 à 12h00

Après son approbation, la modification du SPR sera annexé au PLU de Murat.

Une copie de cet arrêté et l'avis sont affichés à la mairie de Murat et au siège de Hautes Terres Communauté pour une durée d'un (1) mois.

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité.

Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente.

Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales

